



Centre National de Gestion

DEPARTEMENT CONCOURS, AUTORISATION D'EXERCICE,
MOBILITE, DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Bureau des concours administratifs nationaux et de
la gestion des élèves attachés d'administration hospitalière

Personnes chargées du dossier :

Jean-Paul HURTAUD :

☎ : 01.77.35.62.68

✉ : 01.77.35.61.36

✉ : jean-paul.hurtaud@sante.gouv.fr

Dorothee DUFFET

☎ : 01.77.35.62.66

✉ : dorothee.duffet@sante.gouv.fr

Marilyn VALLEE.

☎ : 01.77.35.62.67

✉ : marilyn.vallee@sante.gouv.fr

Ref : 2018/CNG/DCAEMDP/BCAN/n° 1

TRES SIGNALE

Paris, le 23 avril 2018

La Directrice générale
du Centre national de gestion

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs
généraux et directeurs des établissements
de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Pour mise en œuvre

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Agences régionales de santé

Pour information et diffusion

OBJET : Recensement des postes ouverts aux élèves attachés d'administration hospitalière
– promotion EHESP 2018.

PIECE JOINTE : Fiche de poste type.

1°) Le recensement des postes :

Sur proposition de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG), la liste des postes offerts aux élèves attachés est fixée par un arrêté de la ministre des solidarités et de la santé.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, 53 élèves attachés ont rejoint l'Ecole des hautes études en santé publique pour y suivre leur formation d'une durée totale de douze mois qui tient lieu d'année de stage au sens de l'article 37 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. A l'issue de celle-ci, sous réserve qu'ils aient satisfait aux épreuves théoriques et pratiques, ces derniers seront inscrits, par ordre alphabétique, sur une liste d'aptitude et leur affectation sera effective le 1^{er} janvier 2019.

Afin de permettre à chaque élève attaché de disposer d'un temps suffisant pour rechercher un établissement d'affectation, et aux chefs d'établissement de recevoir les candidats, le CNG doit d'ores et déjà procéder au recensement des postes correspondant.

.../...

Je vous saurai gré de bien vouloir faire parvenir votre demande d'ouverture de poste(s) au plus tard le 31 août 2018, la(les) fiche(s) de poste correspondante(s) (exemplaire joint en annexe) au : **CENTRE NATIONAL DE GESTION - Immeuble le Ponant - D.C.A.E.M.D.P. – Bureau des concours administratifs nationaux et de la gestion des élèves attachés d'administration hospitalière - 21B rue Leblanc - 75737 PARIS Cedex 15**. Les fiches de postes peuvent faire l'objet d'un envoi sécurisé par courriel adressé aux personnes chargées du dossier (cf. supra).

A ce sujet, j'appelle l'attention des établissements ultramarins sur l'utilité de renforcer les chances des élèves attachés originaires de l'outre-mer.

Les élèves attachés de la promotion sortante ont élaboré une brochure présentant le profil de chacun d'entre eux. Celle-ci est accessible et téléchargeable sur le site du CNG à partir du lien suivant : <https://www.cng.sante.fr/eleves-attaches-dadministration-hospitaliere/recensement-postes-vacants-et-procedure-daffectation>

Des délégués d'affectation ont été désignés par la promotion. Pendant la période de recensement des postes, ils pourront être amenés à vous contacter afin d'identifier les postes potentiellement disponibles.

Une fois la liste des postes offerts arrêtée, celle-ci fera l'objet, par le CNG, d'une publication au journal officiel prévue entre le 1^{er} et le 7 septembre 2018, puis d'une mise en ligne sur le site du CNG.

Seuls les élèves attachés pourront effectivement faire acte de candidature et seront affectés sur les postes concernés. Cela induit que les postes proposés à la promotion ne sont pas fongibles avec les emplois proposés sur le portail des Agences Régionales de Santé ou sur n'importe quel autre site de recrutement (FHF, Emploithèque, Indeed, Publidia, Réseau Pro Santé, etc...) dans le cadre d'un appel à mutation.

II°) La sélection des candidats et la procédure d'affectation:

A°) La sélection:

Afin d'effectuer les modules de formation correspondant au profil de poste sur lequel les élèves attachés se positionnent, la sélection des candidats par le Directeur d'établissement intervient dès la mise en ligne des postes offerts aux élèves attachés sur le site du CNG.

Dès lors, directement sollicités par les élèves attachés, je vous invite à les recevoir au plus tôt puis à faire connaître, au plus tard le 12 octobre 2018, votre choix, au CNG, par ordre de préférence. A ce sujet, j'appelle votre attention, sur le fait que l'EHESP a sanctuarisé la période du 24 septembre au 5 octobre 2018 pour permettre aux élèves attachés de se rendre aux entretiens que vous leur aurez fixés.

Durant la période de sélection, le Bureau des concours administratifs nationaux et de la gestion des élèves attachés d'administration hospitalière, en contact régulier avec les délégués d'affectation de la promotion, se tient à votre disposition pour toute question concernant la prise de poste des élèves.

B°) La procédure d'affectation:

Le jury de fin de formation des élèves attachés se réunira le 14 décembre 2018 pour se prononcer sur leur formation et leur titularisation. Il sera suivi de la réunion d'affectation.

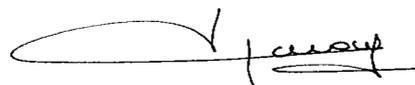
A l'issue de celle-ci, le CNG officialisera l'installation du candidat/de la candidate par courrier et vous transmettra un exemplaire de son engagement de servir d'une durée de cinq ans.

Pour résumer, je vous rappelle donc les échéances calendaires de cette procédure :

- **31 août** : date butoir de vos propositions de poste au CNG,
- **Fenêtre du 1^{er} au 7 septembre** : publication au JO de la liste nationale des postes,
- **11 octobre** : fin des entretiens de recrutement,
- **12 octobre** : date butoir d'indication de vos choix au CNG,
- **14 décembre** : réunion du jury de fin de formation et réunion d'affectation,
- **1er janvier 2019** : prise de poste en qualité d'attaché titulaire.

La présente note d'information et la fiche de poste type peuvent être téléchargées à partir du site Internet du Centre national de gestion : <https://www.cng.sante.fr/eleves-attaches-administration-hospitaliere/recensement-postes-vacants-et-procedure-d'affectation>.

La Directrice générale adjointe



Patricia RENOUL